

Projet de loi portant approbation de l'Accord entre la Mongolie et les États du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier et de son Protocole d'application, faits à Bruxelles, le 9 janvier 2024

Le projet de loi n° 8504 a pour objet d'approuver l'Accord entre la Mongolie et les États du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier, fait à Bruxelles, le 9 janvier 2024.

L'Accord vise à renforcer la coopération dans la gestion des flux migratoires et à lutter contre l'immigration irrégulière et porte sur la réadmission par un État contractant de ses ressortissants se trouvant en situation de séjour irrégulier sur le territoire d'un autre État contractant.